Démarche : Stationnement payant - Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) : Police municipale Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Vous avez reçu un Forfait de Post-Stationnement (FPS) à Conflans et vous souhaitez faire un recours ? Vous êtes redevable d'un FPS dès lors que la totalité de votre durée de stationnement n'a pas été réglée initialement ou est insuffisante (Consulter l'article L2333-87 du CGCT). Vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis de paiement du FPS (par l'ANTAI) pour le contester en présentant un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la Ville de Conflans-Ste-Honorine. Vous avez deux possibilités : · Soit en complétant cette démarche en ligne via le formulaire suivant. Soit par courrier adressé à : Police municipale - Mairie de Conflans-Sainte-Honorine -63, rue Maurice Berteaux - BP 350 -78703 CONFLANS-SAINTE-HONORINE CEDEX Cette formalité est totalement gratuite. **FPS** Numéro de l'avis de paiement de FPS Tel qu'il est mentionné en haut à gauche de l'avis de paiement, sans espace. Date du FPS

Coordonnées

Civilité

Mme

Marque
Prénom Email Téléphone Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex: AA-123-BB Marque
Prénom Email Téléphone Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex: AA-123-BB
Email Téléphone Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Email Téléphone Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Téléphone Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Téléphone Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Adresse postale Veuillez choisir parmi les formulations proposées. Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Véhicule Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Immatriculation Ex : AA-123-BB Marque
Ex : AA-123-BB Marque
Marque
Marque Ty: Pourgoot ou PM/W
Marque Ty: Pourgoot ou PM/W
Ev. Pougoot ou PMW
Ex : Peugeot ou BMW
Modèle
Ex : 206 ou Série 2
Coordonnées du mandataire
Vous êtes
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Le titulaire du certificat d'immatriculation
Le locataire figurant sur le certificat
Le nouvel acquéreur du véhicule
Contestation
Matif de constatation
Motif de constetation Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'abscence de paiement immédiat ne soit constatée

St	ationnement payant - Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)		
	Je ne suis pas titulaire de la carte grise		
	Mon véhicule a été cédé ou vendu avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée		
	Mes plaques ont été usurpées		
	Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente		
	Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'un abonnement de stationnement résident ou non- résident		
	Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire		
	Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi		
	Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance avait été transmis par voie dématérialisée et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi		
	Le montant du tarif du FPS mentionné dans l'avis de paiement, hors déduction du montant de la redevance payée immédiatement, est erroné		
	Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi est exact mais je prouve que le montant de la déduction retenu ne correspond pas à celui indiqué sur ce justificatif en transmettant sa copie		
	Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi n'est pas celui qui aurait dû être retenu pour effectuer la déduction		
	L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé		
	La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté		
	La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré est erronée et rend nul et non avenu l'avis de paiement contesté		
	Autres motifs de contestation		
Remarques ou commentaires éventuels à l'intention du service			

Informations complémentaires

Important : l'absence de réponse écrite reçue dans le mois suivant la date de l'avis de réception postal ou électronique du présent recours vaut rejet implicite de celui-ci. La décision de rejet peut être contestée dans le délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant, sous réserve du paiement préalable du montant du forfait de post-stationnement indiqué sur le présent avis de paiement et du respect des autres conditions de recevabilité du recours.

En outre, l'envoi du présent recours n'interrompt pas le délai de paiement du forfait de post-stationnement indiqué au dos de l'avis de paiement contesté.

Les renseignements portés sur ce formulaire faisant l'objet d'un traitement automatisé au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de la possibilité d'exercer un droit d'accès et de rectification des informations vous concerant auprès de son destinataire mentionné en page 1 de l'Avis de paiement.

Stationnement payant - Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Avis de paiement FPS contesté	
Envoyé par l'ANTAI à votre domicile.	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Certificat d'immatriculation du véhicule	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'un abonnement de stationnement	